



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MEDIATHEQUE L'ALPHA :
CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE
L'EXPOSITION D'ANTONIN LOUCHARD

Direction Proximité - L'Alpha
Numéro : 2021-D-331

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

VU, l'arrêté n°33 du 11 août 2021 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le contrat de cession de droits passé entre Monsieur Dominique Laurent alias Antonin LOUCHARD demeurant 10 rue Denfert Rochereau 84160 Cadenet, et GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – Le contrat prévoit la cession des droits des illustrations et textes, composant l'exposition « La ligne louche » de l'auteur-illustrateur Antonin LOUCHARD, organisée à l'Alpha du 2 au 27 novembre 2021.

Article 3 – Le montant de la cession des droits de l'exposition s'élève à 3 610,07 € TTC.

Article 4 – La cession de droits est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de signature de la présente convention.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **09 NOV. 2021**

P/Le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **10 NOV. 2021**
Publié ou notifié,
Le **10 NOV. 2021**